

**Projet Educatif
de Territoire
2021-2024
AVEC plan mercredi
OUI/~~NON~~**

Ville de Saint Maurice L'Exil



SAINTE MAURICE L'EXIL

COORDONNES DE LA PERSONNE A CONTACTER

Anne-Laure CROS

Coordinatrice contrat enfance jeunesse

04 74 29 04 50

Contexte

Merci d'indiquer si la mise en œuvre du PEDT est déléguée à une ou plusieurs associations (noms)

I- Historique

La commune de Saint Maurice L'Exil compte parmi ses services municipaux dédiés à l'enfance et la jeunesse un service petite enfance (EAJE 50 berceaux, RAM, LAEP), un service enfance jeunesse ACM pour les 4-17 ans, une ludothèque, un service des sports, une poterie, un restaurant municipal.

La réforme des rythmes scolaires en 2014 a permis de mener une réflexion interservices avec les directeurs d'écoles et les délégués de parents d'élèves, sur la mise en place d'un PEDT.

Ce PEDT a été modifié en 2018 avec mise en place d'une convention Plan Mercredi, lors du retour à la semaine de 4 jours.

La commune souhaite poursuivre cette dynamique éducative en retravaillant le PEDT 2021/2024 en s'appuyant sur des indicateurs issus d'évaluations menées auprès des différents acteurs (parents/enfants/enseignants/animateurs...).

Même si la circulaire n°2013-36 du 20 mars 2013 prévoit prioritairement d'englober dans le PEDT des activités proposées aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires, la mairie de Saint Maurice L'Exil souhaite mener une réflexion globale sur la continuité éducative des activités proposées aux enfants de 3 à 10 ans.

Pour cela, de nouveaux choix éducatifs intégreront le PEDT 2021/2024, avec l'accueil périscolaire en EAJE des enfants entre 3 et 4 ans, les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, les animations ludiques proposées par la ludothèque aux élèves de maternelle et primaire sur le temps scolaire et l'atelier poterie du mercredi après-midi.

La richesse de ce PEDT reste l'offre éducative disponible sur le territoire pour les 3/10 ans et la municipalité souhaite soutenir et poursuivre les actions du précédent PEDT et mettre son action au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants.

Pour l'instant, aucun lien n'est véritablement établi avec l'équipe éducative du collège situé sur la commune et l'action éducative envers le public des 11/18 ans reste à développer.

II- Valeurs

La municipalité souhaite initier une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

Les actions mises en œuvre dans les différents accueils municipaux visent à :

- Former des enfants en tant que personne
- Créer un climat favorable à la construction de leur identité
- Favoriser l'apprentissage du respect des autres, de soi, de l'environnement
- Favoriser le sens de la citoyenneté et de la laïcité
- Leur permettre d'acquérir des valeurs de partage, de collaboration et d'entraide
- Développer leur curiosité en participant aux différentes activités
- Faire comprendre la différence et l'accepter.

III- Partenaires

La Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Le Maire, l'adjointe à l'enfance et à la jeunesse, l'adjointe aux affaires scolaires, l'adjoint aux sports, l'inspecteur de l'Education Nationale, les coordonnateurs du PEDT de St Maurice l'Exil (6 responsables des services municipaux), les directrices et directeurs d'écoles, les délégués de parents d'élèves (1 représentant par école), un représentant des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

La coordination du PEDT est assurée par la Mairie de St Maurice l'Exil.

IV- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

- Améliorer la coopération entre élèves et le « vivre ensemble »
- Développer l'entraide
- Organiser la diversité des parcours culturels
- Respecter l'environnement et le matériel, devenir acteur et responsable de son environnement
- Privilégier l'éducation à la santé (hygiène de vie et risques domestiques)
- Impliquer les familles dans les différents temps de la vie de l'enfant.

V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels (projet éducatif local, contrat local d'accompagnement à la scolarité, contrat enfance jeunesse, contrat d'éducation artistique et culturelle, contrat de ville,...)

Le PEDT s'articule avec les différents dispositifs existants suivants :

- Plan mercredi
- Contrat Enfance Jeunesse
- Programme de Réussite Educative
- Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire et écoles concernés :

Territoire de la commune de St Maurice l'Exil, en zone non prioritaire.

Effectifs scolaires 2020/2021

Niveau maternelle : 270 enfants

Niveau élémentaire : 433 enfants

Etablissements scolaires et nombre d'élèves concernés par la semaine de 4 jours

Etablissements	Prairial	Messidor	Givray	Port-Vieux	Total
Ecoles maternelles	98		69	103	270
Ecoles élémentaires		130	137	166	433

Horaires de classe répartis sur 4 jours :

Etablissements	Prairial et Messidor	Givray	Port-Vieux
Matin	8h30 à 11h45	8h30 à 11h45	8h30 à 11h45
Après-midi	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30

II. Public concerné :

- 703 enfants répartis dans 6 établissements scolaires publics.

III. Temps concernés dans la semaine

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

	Prairial et Messidor	Givray	Port-Vieux
ACM matin	7h à 8h20	7h à 8h20	7h à 8h20
Ludothèque maternelle 1x/mois	9h à 10h	9h à 10h	10h30 à 11h30
Ateliers jeu élémentaire 1x/période	9h à 11h	9h à 11h	9h à 11h
EPS 1x/semaine	1h à l'école et 1h dans les équipements sportifs		
Pause méridienne	11h45 à 13h35	11h45 à 13h35	11h45 à 13h35
ACM soir	16h30 à 18h15	16h30 à 18h15	16h30 à 18h15
Mini-ludo 3 soirs par semaine	16h30 à 18h15	16h30 à 18h15	16h30 à 18h15

Mercredi:

	Toutes écoles confondues
EAJE	7h à 18h
ACM	9h à 17h (accueils et départs échelonnés 7h30 9h / 17h 18h)
Atelier poterie trimestriel	9h30 10h45 / 10h45 12h00
Atelier poterie annuel	14h à 16h
Activités sportives municipales trimestrielles	9h30 10h45 / 10h45 12h00
Activités sportives municipales annuelles	14h45 à 18h en 3 créneaux d'une heure

Vacances scolaires :

	Toutes écoles confondues
ACM	9h à 17h (accueils et départs échelonnés 7h30 9h / 17h 18h)
EAJE	7h à 18h

IV. Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap (à compléter qu'il y ait effectivement ou non un accueil)

L'accueil des enfants en situation de handicap se fait en fonction des capacités d'encadrement des équipes d'animation et il s'avère que l'équipe de l'ACM est la plupart du temps à flux tendu et peut rarement accueillir ces enfants dans de bonnes conditions.

Objectifs partenariaux du nouveau PEDT

COEDUCATION

- Développer des échanges réguliers dans un climat de confiance
 - Favoriser les échanges avec les enseignants, les parents, en organisant des temps de concertation avec les services municipaux
 - Anticiper la programmation des comités de pilotage
 - Impliquer les parents par le biais des parents correspondants
 - Maintenir le lien avec les familles
 - Réunir les services municipaux plus régulièrement pour améliorer la communication inter-services et faire vivre le PEDT
- Associer tous les acteurs concernés
 - Mettre en place un comité technique
 - Travailler en transversalité dès que cela est possible
 - Penser la place des parents dans la construction du PEDT en dehors des phases d'évaluation
 - Se rapprocher du conservatoire et des associations sportives pour faire connaître le PEDT

- Partager l'information au sujet du PEDT et entre acteurs
 - Développer un mode de communication et d'information plus efficace
 - Utiliser des outils de communication pertinents
 - Intégrer le service communication et l'accueil de la mairie dans le processus de diffusion de l'information
 - Intégrer la police municipale à la réflexion autour du PEDT notamment en lien avec les interventions de prévention scolaires
- Développer des projets partagés
 - Intégrer et coanimer le projet « débattre pour ne plus se battre » dans les écoles
 - Associer les écoles et les parents aux projets parentalité
 - Poursuivre la proposition d'ateliers jeux en élémentaire et les intégrer au PEDT
 - Maintenir l'accueil des maternelles en ludothèque et les intégrer au PEDT
 - Reconduire le partenariat écoles/atelier poterie sur des projets spécifiques
 - Réfléchir à l'accueil des enfants allophones avec des outils facilitant le lien.

RESPECT DES BESOINS ET DES DROITS DES ENFANTS

- Améliorer le bien-être des enfants au cours de la journée et de la semaine
 - Rester attentif à la fatigue des enfants selon la période, le rythme scolaire et le rythme annuel
 - Maintenir, voire développer l'offre existante en restant vigilant aux besoins des enfants
 - Renforcer le lien avec les équipes enseignantes afin de développer des pratiques communes
 - Envisager des passerelles entre les services municipaux pour permettre aux agents de comprendre le fonctionnement de chacun et accompagner l'enfant dans son passage d'un service à l'autre.
 - Envisager une réorganisation des projets pour éviter de trop morceler la journée de l'enfant avec une accumulation d'activités
- Développer l'accès aux loisirs éducatifs, au sport et à la culture pour tous les enfants
 - Tenir compte des loisirs existants pour éviter les doublons dans l'offre faite aux enfants
 - Intégrer à ce nouveau PEDT l'accueil périscolaire des 3/4 ans en EAJE, l'accueil de loisirs vacances scolaires, les ateliers poterie du mercredi après-midi.
 - Consulter le conservatoire et les associations afin d'intégrer leurs activités au projet.
- Recueillir le point de vue des enfants sur leur journée et leur semaine
 - Maintenir une écoute bienveillante
 - Travailler sur un outil adapté et pertinent pour appréhender régulièrement le point de vue des enfants
 - Maintenir des temps d'accueil individualisés avec un taux d'encadrement déplafonné afin de favoriser l'expression de l'enfant
 - Questionner régulièrement les enfants et déterminer la fréquence.
- Organiser la participation des enfants
 - Prendre en compte les envies des enfants pour le choix des activités
 - Permettre aux enfants d'être force de proposition dans les différents accueils.
 - Mettre en place un conseil municipal d'enfant.

CONTINUITÉ EDUCATIVE

- Développer la cohérence éducative
 - Solliciter des formations communes aux acteurs éducatifs du territoire pour répondre aux problématiques rencontrées.
 - Créer du lien pour comprendre et reconnaître les pratiques de chacun
 - Déterminer des valeurs communes et formuler des objectifs communs aux différents acteurs.
- Développer la complémentarité éducative
 - Développer la communication entre les partenaires à l'aide d'outils pertinents
 - Identifier une ATSEM référente par école pour favoriser la continuité entre la crèche et l'école.
 - Proposer plus d'actions sportives communes entre le service des sports et le service enfance jeunesse, le mercredi et les vacances scolaires
 - Développer un outil (informatique) à destination du personnel éducatif municipal des différents services pour le partage d'informations internes.
 - Envisager une porte ouverte où toutes les activités liées au PEDT soient présentées (forum des associations)
- Permettre à chaque acteur de se sentir partenaire de la réussite éducative et scolaire
 - Apporter un sens éducatif aux actions proposées et le relier aux objectifs du PEDT
 - Formaliser des temps d'échange avec les parents et recréer ou consolider le lien
 - Faciliter l'accès aux activités pour les familles défavorisées
 - Former les équipes afin d'améliorer la prise en charge des enfants et le contenu des activités.
 - Evaluer les besoins d'aide aux devoirs
 - Valoriser les accueils d'enfants porteurs de handicap et entreprendre des démarches de renfort d'équipe.

DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

- Associer les acteurs de territoire
 - Créer des passerelles avec les associations
 - Favoriser les rencontres entre acteurs
- Permettre aux enfants de connaître les ressources de leur territoire
 - Prévoir un cycle randonnée en EPS associé au cycle d'orientation afin de permettre aux enfants de découvrir leur commune
 - Maintenir le forum des associations et créer un répertoire des ressources du territoire.
- Associer les enfants à la vie du territoire
 - Installer un conseil municipal d'enfants animé par les élus et les agents des différents services
- Favoriser le lien intergénérationnel
 - Favoriser les rencontres avec les personnes âgées au sein des écoles autour de projets communs (Noël, chansons...) et lors des temps de restauration (restauration scolaire et restauration municipale).

Planning

Messidor Prairial	7h00 - 8h30	8h30-11h45	11h45-13h45	13h45-16h30	16h30-18h15
Lundi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Mercredi	EAJE (accueil ¾ ans) de 7h00 à 18h00 ACM (centre de loisirs) de 9h00 à 18h00 ou de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00 accueils et départs échelonnés 7h30 9h/ 17h 18h				
	ACM sports et poteries de 9h30 à 12h00 Activités sportives municipales et poterie de 14h00 à 18h00				
Jeudi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire

Givray	7h00 - 8h30	8h30-11h45	11h45-13h45	13h45-16h30	16h30-18h15
Lundi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Mercredi	EAJE (accueil ¾ ans) de 7h00 à 18h00 ACM (centre de loisirs) de 9h00 à 18h00 ou de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00 accueils et départs échelonnés 7h30 9h/ 17h 18h				
	ACM sports et poteries de 9h30 à 12h00 Activités sportives municipales et poterie de 14h00 à 18h00				
Jeudi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire

Port-Vieux	7h00 - 8h30	8h30-11h45	11h45-13h45	13h45-16h30	16h30-18h15
Lundi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Mercredi	EAJE (accueil ¾ ans) de 7h00 à 18h00 ACM (centre de loisirs) de 9h00 à 18h00 ou de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00 accueils et départs échelonnés 7h30 9h/ 17h 18h				
	ACM sports et poteries de 9h30 à 12h00 Activités sportives municipales et poterie de 14h00 à 18h00				
Jeudi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire

Les choix éducatifs

I- Pour les maternelles (3/5 ans)

→ ACCUEILS EN EAJE DES 3 / 4 ANS LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
Permettre l'épanouissement et le bon développement des enfants de 3 / 4 ans	Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	Faire des jeux de société, de collaboration... Apprentissage des règles permettant de bien vivre ensemble Responsabiliser les enfants et les inciter à faire seul
Soutenir le développement du langage	Favoriser une bonne communication enfant/ enfant et adulte / enfant	Verbaliser le plus possible auprès des enfants Solliciter les enfants dans les différentes tâches de la journée en les incitant à parler Proposer des temps de lecture et mettre des livres à disposition
Offrir à l'enfant un rythme moins soutenu qu'à l'école	Permettre à l'enfant de se poser	Proposer des temps calmes tout au long de la journée Laisser les enfants en jeux libres quand ils le souhaitent Proposer des activités en lien avec les apprentissages scolaires Collaboration avec les écoles par le biais notamment des passerelles
Favoriser une meilleure prise en compte des particularités de chacun	Renforcer l'accompagnements individualisé pour offrir aux enfants une réponse adaptée à leurs besoins	Valoriser la confiance qu'ont les enfants en eux par des jeux d'entraide, de soutien
Connaitre et avoir une relation de confiance entre acteurs de l'éducation des enfants	Mieux se connaître, permettre et mettre en place des temps de rencontre entre acteurs éducatifs Développer l'ouverture aux différentes postures éducatives et pédagogiques permettant l'épanouissement de l'enfant	Mieux comprendre le rôle des différents acteurs éducatifs et la complémentarité avec la structure petite enfance Développer une vision globale de l'action éducative afin de travailler en collaboration et en coopération Prendre en considération les derniers rapports ou ouvrages sur le développement de l'enfant afin de valoriser ses capacités

→ ACCUEILS DE LOISIRS

PERISCOLAIRE : MATIN – MIDI – SOIR

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
<p>Promouvoir la citoyenneté et la laïcité.</p>	<p>Accepter les enfants dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle.</p>	<p>-Par des échanges, le sens du partage, l'écoute et le respect de l'autre. -Au travers des discussions, permettant à chacun de s'exprimer et d'être écouté. -En valorisant les richesses et la liberté de chacun. -En faisant confiance, en responsabilisant.</p>
<p>Respecter la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités.</p>	<p>Répondre aux besoins de l'enfant.</p>	<p>-Par des accueils spécifiques selon l'âge. -Par des espaces d'activités pré-aménagés ou des lieux structurés de détente mis en place, pour permettre aux enfants de disposer d'activités différenciées privilégiant une approche ludique et assurant leur sécurité physique et affective. -Par une organisation réfléchie en amont du fonctionnement des temps d'accueil et actualisée régulièrement en fonction des activités et des besoins. -En harmonisant les méthodes de travail des équipes avec un socle commun aux différents temps d'accueils des enfants.</p>
<p>Proposer des tarifs à des coûts abordables aux familles afin de favoriser l'équité sociale.</p>	<p>Permettre l'accès au plus grand nombre.</p>	<p>Tarifs adaptés aux différents accueils du service et en tenant compte du quotient familial (matin et soir).</p>

<p>Répondre au mieux aux attentes des familles</p>	<p>Ecoute des besoins des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service adapté au plus près de la demande des familles (modalité d'inscription, accueil, horaires...). -Communication par des plaquettes (été et rentrée scolaire), affichage aux panneaux électroniques, information par bulletin municipal, le site internet de la commune, le portail familles, des programmes d'activités détaillés. -Inscription pour les familles par l'intermédiaire du portail. -Règlements intérieurs remis à jour chaque année.
<p>Apporter un sens éducatif aux actions mises en place.</p>	<p>Le service a un rôle éducatif au même titre que la famille, l'école et la vie sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -En favorisant la socialisation, la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant. -Dans tous les temps périscolaires. -Par des projets d'activités (sportives et/ou manuelles) adaptés en fonction de la journée de l'enfant et du rythme scolaire. -En faisant respecter les lieux et le matériel mis à sa disposition.

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
<p style="text-align: center;">Promouvoir la citoyenneté et la laïcité.</p>	<p style="text-align: center;">Accepter les enfants dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Par des échanges, le sens du partage, l'écoute et le respect de l'autre. -Au travers de discussions, en permettant à chacun de s'exprimer et d'être écouté. -En valorisant les richesses et la liberté de chacun. -En tenant compte des différents âges. -En faisant confiance, en responsabilisant.
<p style="text-align: center;">Respecter la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités.</p>	<p style="text-align: center;">Répondre aux besoins de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Par des accueils spécifiques selon l'âge. -Par des espaces d'activités pré-aménagés ou des lieux structurés de détente mis en place, pour permettre aux enfants de disposer d'activités différenciées privilégiant une approche ludique et assurant leur sécurité physique et affective. -Par une organisation réfléchie en amont du fonctionnement des temps d'accueil et actualisée régulièrement en fonction des activités et des besoins. - En harmonisant les méthodes de travail des équipes avec un socle commun aux différents temps d'accueils des enfants. -En expliquant, en donnant des exemples en utilisant des comparaisons et en le mettant en situation.
<p style="text-align: center;">Proposer des tarifs a des coups abordables aux familles afin de favoriser l'équité sociale.</p>	<p style="text-align: center;">Permettre l'accès au plus grand nombre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Tarifs adaptés aux différents accueils du service et en tenant compte du quotient familial.

<p>Répondre au mieux aux attentes des familles</p>	<p>Ecoute des besoins des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service adapté au plus près de la demande des familles (modalité d'inscription, accueil, horaires...). -Communication par des plaquettes (été et rentrée scolaire), affichage aux panneaux électronique, information par bulletin municipal, le site internet de la commune, le portail famille, des programmes d'activités détaillés. - inscription par l'intermédiaire du portail. -Règlements intérieurs remis à jour chaque année.
<p>Apporter un sens éducatif aux actions mise en place.</p>	<p>Le service a un rôle éducatif au même titre que la famille, l'école et la vie sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Activités adaptés à l'âge des enfants, en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles. -En favorisant la socialisation, la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant. -En proposant des activités sportives et/ou manuelles, des visites culturelles et des sorties. -En proposant des projets d'activités adaptés au rythme de la semaine des enfants. - Par des loisirs éducatifs qui favorisent la découverte, l'éveil, l'épanouissement, la sensibilité et leurs aptitudes. -Par la découverte de nouvelles techniques adaptées aux capacités et à l'âge. -Par le respect des lieux et le matériel mis à sa disposition. -En ponctuant la journée par des temps d'accueils, des temps libres, des temps calmes et des temps d'activités.

→ **LUDOTHEQUE :**

SUR LE TEMPS DE CLASSE

La ludothèque accueille chaque classe maternelle une fois par mois sur site et propose une séance de jeu de 1h00.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
Favoriser la complémentarité école/ ludothèque en partant des objectifs énoncés dans le programme scolaire	Consolider les compétences que l'école fait émerger	Projet commun basé sur les différentes disciplines du programme scolaire
S'approprier le langage	Comprendre un message S'approprier une règle de jeu Raconter un épisode vécu S'exprimer sur la sortie ludothèque	Proposition de jeu de règles (hasard, association, circuit, stratégie, coopération, compétition) A la ludothèque, les animatrices font le bilan de fin de séance avec les enfants En classe, photo langage avec l'enseignant
Devenir élève	Respecter les autres et les règles de vie commune Appliquer les règles de la ludothèque Identifier les adultes et leur rôle Repérer les référents de la ludothèque	Explication des règles de la structure avant d'aller jouer Partage des espaces ludiques (jeux d'exercices, symboliques, assemblages) Présentation des intervenants en début de séance
Agir et s'exprimer avec son corps	Se repérer et se déplacer dans l'espace S'approprier le lieu ludothèque Décrire ou représenter un parcours simple à l'aide d'un jeu de parcours	Libre circulation entre les espaces ludiques de l'étage et du rez-de-chaussée Proposition de jeux de piste en ligne, en spirale...

Découvrir le monde	<p>Associer le nom de nombres connus avec leur écriture chiffrée</p> <p>Utiliser le dé constellation et le dé chiffre</p>	Proposition de jeux mathématiques, de déplacements sur une piste à l'aide de dés
--------------------	---	--

SUR LE TEMPS D'ACCUEIL DE LOISIRS DU SOIR

La ludothèque propose des espaces de jeux sur les temps ACM périscolaires maternelles du soir, les lundis, mardis et jeudis

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
Proposer différents espaces de jeux en direction des 3/5 ans et des 6/10 ans dans les 6 garderies périscolaires de 16h30 à 18h15	<p>Créer des malles de jeux (fonds de jeux ludothèque), contenant des jeux et jouets variés</p> <p>S'adapter aux espaces périscolaires, tout en respectant le cadre ludique</p>	<p>Matériel pour délimiter les espaces : tapis, barrières ;</p> <p>Choix des jeux/jouets : jeux d'exercices, symboliques, assemblages, règles (ESAR)</p>
Favoriser, mettre en œuvre, dynamiser un climat ludique pour l'enfant, sur un temps spécifique	<p>Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant : se détendre, libérer ses tensions (fin de journée), grandir et apprendre, construire son identité, renforcer l'estime de soi,</p> <p>Procurer du plaisir chez l'enfant par le biais du jeu</p> <p>Valoriser le jeu libre</p>	<p>L'enfant est libre de ses choix : il a le choix d'investir ou non les espaces de jeux</p> <p>Matériel mis à disposition, adapté et sécurisé (jeux/ jouets aux normes de sécurité européennes)</p>
Accompagner, valoriser la place de l'adulte sur ce temps périscolaire	<p>Guider l'adulte dans son positionnement professionnel</p> <p>Favoriser la surveillance active,</p> <p>Accompagner les enfants avec bienveillance</p>	<p>Moins d'interventions pour plus d'observation</p> <p>Intervenir le plus justement possible, exprimer différemment son autorité, prendre du recul</p> <p>Etre à l'écoute, rassurer</p>

II - Pour les élémentaires (6/10 ans)

→ ACCUEILS DE LOISIRS

Voir tableau des objectifs accueil de loisirs maternelle ci-dessus

Modalités et organisation de l'activité :

Un programme d'activités détaillées et diversifiées (activités manuelles, jeux collectifs, sensibilisation aux sports, danse...) est élaboré tous les cinq mercredis.

Déroulement de la matinée pour les 4-13 ans

- Accueil
- Activités
- Temps libre
- Jeux collectifs.
- Temps calme
- Jeux en commun

L'accueil :

- permettre une arrivée échelonnée.
- Les enfants se retrouvent autour de jeux de société, de jeux de construction, de jeux symboliques, de coloriages, de puzzles....

Le temps d'activité :

- Développer la motricité fine, cependant l'activité reste un moyen, Il permet une relation individuelle pour favoriser l'écoute, créer du lien entre enfants- enfants / enfants-animateurs. Favoriser l'échange et l'entraide.
- Il peut être lié à une action ou s'articuler autour des différentes thématiques Noël, Pâques, fête des mères, nouvel an chinois, fête de la musique, halloween...

Le temps libre :

- Faire une coupure dans la matinée et repartir sur une autre dynamique.
- Les enfants peuvent choisir entre différents jeux, corde à sauter, cerceaux, mini-basket, ballon....
Il a lieu dans la mesure du possible à l'extérieur.

Les jeux collectifs :

- Développer la socialisation, l'échange et la cohésion entre les enfants, développer la motricité, l'apprentissage et la compréhension des règles. Ils leur permettent de se mesurer aux autres, de mettre en place des stratégies.
- Les jeux collectifs se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur. Ils peuvent avoir une approche sportive (thèque, jeux d'opposition...), rester dans du jeu collectif ou être sous forme de grands jeux.

Le temps calme :

- Faire un temps paisible avant le repas ou le retour à la maison.
- Les enfants sont mis par petits groupes, ils ont la possibilité d'écouter une histoire, faire des puzzles, des mots fléchés, du coloriage, des jeux d'observation.....

Le jeu en commun :

- Créer une unité entre les enfants et développer la coopération.
- Les matinées tiennent compte de l'état de fatigue, de l'agitation, de la période (fêtes, durée des trimestres...)

Les enfants sont tous réunis autour de jeux tels que « dessinez c'est gagné », « du petit bac » de mimes....

Les sorties :

- Apporter un enrichissement culturel à tous les enfants.

Une priorité est donnée aux partenaires présents sur le territoire (T.E.C., PLEAC, médiathèque...).

➔ **LUDOTHEQUE :**

SUR LE TEMPS DE CLASSE

La ludothèque propose des ateliers jeux sur le temps scolaire dans chaque école élémentaire à raison de 2h00 d'animation par classe et par période.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
<p>Soutenir les apprentissages</p> <p>Développer les compétences transversales</p>	<p>Proposer des jeux permettant aux enfants d'exploiter et de renforcer leurs connaissances et compétences en lien avec le socle commun.</p> <p>Exercer :</p> <ul style="list-style-type: none"> sa mémoire sa concentration sa motricité ses aptitudes linguistiques sa créativité 	<p>Jeux en lien avec les 5 domaines du socle commun</p> <p>Jeux d'association</p> <p>Jeux stratégiques</p> <p>Jeux de construction</p> <p>Jeux de langages et de connaissances</p> <p>Jeux d'expression</p>
<p>Renforcer la culture du jeu</p>	<p>Permettre aux enfants de découvrir des jeux de société, des jeux d'assemblage et des jeux de réflexion évolutive, à l'heure où la place du jeu vidéo grandit considérablement</p>	<p>Aménagement d'espaces de jeux différenciés offrant une grande variété de mécanismes ludiques</p>
<p>Vivre ensemble</p> <p>S'engager dans un projet avec les autres</p>	<p>Participer à un projet commun dans le respect du cadre, des autres, des jeux</p> <p>Participer et être présent à la séance complète</p> <p>Réaliser une partie de jeu jusqu'au bout</p> <p>Expérimenter le plaisir partagé</p>	<p>Présentation d'un cadre ludique :</p> <p>Enoncer et s'accorder sur les règles de vie de la séance</p> <p>Expliquer les prérequis pour chaque jeu (la durée, les aptitudes mobilisées...)</p> <p>Proposer des jeux adaptés à l'âge en nombre suffisant et variés</p> <p>Créer un climat agréable et une ambiance bienveillante, favorables aux liens entre enfants mais aussi adultes-enfants</p>

<p>Valoriser les enfants</p> <p>Encourager la confiance en soi et l'estime de soi</p>	<p>Proposer des jeux variés, aux mécanismes différents, et adaptés au développement de chaque enfant afin de les placer dans des conditions de réussite.</p> <p>Faciliter la compréhension du jeu</p> <p>Permettre d'exploiter tous les rôles (joueur, arbitre, gagnant, perdant...)</p>	<p>Tous les types de jeux</p> <p>Laisser chacun présenter sa construction individuelle ou collective</p> <p>Apporter une conclusion à chaque partie de jeu et une conclusion de la séance</p> <p>Transmission de la règle claire et adaptée au public</p> <p>Proposer plusieurs parties d'un même jeu</p>
<p>Exercer son autonomie et sa responsabilité</p>	<p>Réussir à choisir son jeu et à assumer son choix</p> <p>Restituer un matériel en état et complet</p>	<p>Offrir une variété suffisante d'espaces jeux</p> <p>Accompagner le rangement en fin de séance</p>
<p>Intégrer les parents au projet atelier jeu</p>	<p>Favoriser leur implication dans déroulement de la séance</p>	<p>Prendre un temps de préparation de chaque séance avec les parents présents afin qu'ils puissent participer activement à l'animation des jeux proposés :</p> <p>Explication des règles</p> <p>Présentation de l'aménagement de l'espace</p>
<p>Evaluer le projet</p>	<p>Effectuer un bilan de fin de séance</p> <p>Bilan annuel avec les enseignants</p> <p>Bilan annuel avec les parents</p>	<p>Echanges oraux avec les enfants reportés sur une fiche bilan (pour préparer la séance suivante)</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>

SUR LE TEMPS D'ACCUEIL DE LOISIRS DU SOIR

La ludothèque propose des espaces de jeux sur les temps ACM périscolaires du soir élémentaires les lundis, mardis et jeudis

Voir tableau des objectifs ludothèque maternelle ci-dessus

→ **ATELIER POTERIE**

- MERCREDI MATIN, activité trimestrielle
- MERCREDI AM, activités annuelles

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
Familiariser l'enfant au processus créatif « de la terre à l'objet »	Créer des objets en terre	Mise à disposition d'argile et d'outils de modelage Les enfants travaillent la terre seul pendant 10 mn sont accompagnés par l'adulte pour finaliser la pièce
Acquérir les techniques de base du modelage	Toucher Manipuler Modeler	Travail à la plaque Travail en colombin Démonstration de la construction de l'objet afin de permettre à l'enfant de visualiser la pièce
Découvrir les techniques de décoration	Finaliser les objets après cuisson	Séchage pendant 8 à 10 jours avant application de peinture ou émaillage
Stimuler la créativité Développer l'imaginaire	Suivre le cycle des saisons	Création : de feuille à l'automne, de décoration de table à Noël, de masque au carnaval, de fleurs au printemps
Sensibiliser un maximum d'enfants de la commune à cette activité artistique et offrir ce service au plus grand nombre	Proposer un nombre de séances suffisant répondant à la demande	Atelier au trimestre : Maintenir au moins 3 cycles par an Dédoubler les séances du mercredi matin : 2 séances de 1h15 au lieu de 1 séance de 1h30 Atelier à l'année : Proposer des ateliers le soir et le mercredi après-midi

Modalités et organisation de l'activité poterie :

Pour l'atelier du mercredi matin, l'année est divisée en trois cycles, avec comme objectif la découverte d'une activité artistique.

La participation à l'atelier ne sera possible que sur un cycle par an.

Les pièces de poterie se font selon le cycle des saisons (feuilles, décoration de tables de Noël, masques en février, montage de travail en commun : constitution d'un village...)

Pour l'atelier du mercredi après-midi, l'enfant s'engage sur une année de pratique avec comme objectif la progression de sa technique de travail de la terre.

Déroulement d'une séance :

Démonstration de la construction de l'objet par l'animatrice afin de permettre une visualisation de la pièce.

Les enfants travaillent la terre pendant 10 mn, seul, puis accompagné pour finaliser la pièce.

Création d'une pièce par séance.

Le séchage dure 8 à 10 jours avant l'application de la peinture ou de l'émaillage pour les objets alimentaires.

→ EPS – ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

L'EPS auprès des écoles primaires est la base de travail des interventions des agents du service municipal des sports.

Il a pour cadre institutionnel les programmes de l'Education Nationale en application depuis la rentrée 2016.

Ces programmes confirment le rôle fondamental de l'enseignement de l'EPS dans la construction de l'enfant en tant que personne et élève. Il fixe des repères concernant les compétences à acquérir à chaque cycle.

Il s'appuie sur l'expérience des intervenants, les caractéristiques locales, les conditions d'enseignement matériel ...

Il est organisé dans le temps pour favoriser le développement des capacités motrices, définir les savoirs visés, et contribuer à la construction des compétences et des connaissances du socle commun.

Cadre pédagogique

Afin d'optimiser les objectifs scolaires de l'EPS, l'équipe pédagogique est élargie aux intervenants municipaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale. L'intervention des ETAPS se fait en collaboration avec les professeurs des écoles.

Objectifs de l'EPS

L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu.

Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble.

Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé.

Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.

Chaque classe élémentaire bénéficie de 2 heures d'EPS par semaine encadrées par des éducateurs sportifs mis à disposition des écoles par la collectivité.

Une heure est dispensée dans les équipements sportifs et 1 heure au sein de l'école.

Ce soutien pédagogique existe depuis les années 1980 et permet de tisser des liens entre le milieu éducatif (EN) et la collectivité.

→ ATELIER SPORT

- MERCREDI MATIN, activité trimestrielle : escalade, tir à l'arc et gymnastique
- MERCREDI AM, activités annuelles : gymnastique et escalade

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
Faire du sport un outil au service de l'éducation à la santé	Sensibiliser directement et concrètement les enfants aux problèmes de prévention en matière de sport et de santé Comprendre la place du sommeil, de l'alimentation et de l'eau dans le sport	Ateliers avec initiation aux bonnes pratiques du sport (échauffement, préservation de l'intégrité physique...)
Activités trimestrielles : Favoriser la découverte, l'adaptation et la sensibilisation des enfants à différentes pratiques sportives dans des environnements différents	Proposer une activité sportive différente chaque trimestre	Organisation des séances en petits groupes d'enfants autonomes
Activités annuelles : Favoriser l'assimilation et l'apprentissage de savoir-faire (technique sportive) et de savoir-être (comportement individuel au sein du groupe)	Proposer une activité sportive favorisant l'engagement de l'enfant sur la durée Mettre les enfants en situation d'apprentissage lors d'atelier, de jeux	Répétition et progressivité des situations, évaluation individuelle et confrontation verbale au sein du groupe Démonstrations au groupe.
Assimiler les différentes règles de sécurité liées à l'activité.	Installer et ranger le matériel Enoncer les règles en lien avec l'activité Donner un cadre particulier pour chaque activité	Escalade : assurer un partenaire qui grimpe en toute sécurité. Gymnastique : parer (soutenir physiquement) un partenaire Tir à l'arc : tirer et aller chercher les flèches en un seul mouvement, tous ensemble.

Viser l'autonomie, l'entraide et la confiance.	Donner une liberté de création aux enfants Gérer ses émotions, ses appréhensions et prendre confiance en soi	Escalade : assurer son partenaire de grimpe. Gymnastique : Inventer des enchaînements, Composer sa propre création aux agrès
--	---	---

Modalités et organisation des activités sportives :

Activités encadrées par des éducateurs sportifs diplômés qui interviennent également en EPS dans les écoles de SME.

Pour l'atelier du mercredi matin, l'année est divisée en trois cycles : escalade, gymnastique et tir à l'arc avec différentes thématiques liées à la santé, abordées au cours de chaque cycle avec comme objectif la découverte d'une activité sportive. Le cycle se termine par un grand jeu où l'enfant devra répondre à différentes questions qui auront été abordée durant les ateliers.

Pour les activités sportives du mercredi après-midi, le même sport est pratiqué toute l'année avec comme objectif l'engagement de l'enfant sur la durée et la progression de sa pratique sportive.

Déroulement d'une séance type :

Chaque séance se déroule en 4 temps : l'échauffement, l'activité, l'hydratation, et le retour au calme. Pour chaque phase, des explications sont données sur les bienfaits et les risques de l'activité.

Escalade :

La pratique de l'escalade apporte de nombreux bienfaits, tant du point de vue physique que mental.

L'escalade est un sport qui agit sur l'ensemble du corps :

- Les muscles : jambes, bras, tronc (dos, abdominaux).
- L'appareil respiratoire.
- L'appareil cardiaque.

Pour que l'enfant puisse grimper, il faut d'abord qu'il s'échauffe afin que son corps soit capable de réaliser les actions demandées. Ainsi, la séance commence toujours par des jeux de varappe (escalade non encordée à moins de 3m). Par exemple, l'enfant fait une traversée sur le bas de la structure ou dépose un objet qu'un autre devra récupérer.

Une fois échauffé, des ateliers d'apprentissage technique sont proposés aux enfants. Ils sont réalisés encordés à des hauteurs plus importantes.

Chaque enfant peut ainsi grimper avec des balles dans les mains pour apprendre à mieux utiliser ses jambes afin d'éviter une fatigue inutile, ou réaliser un passage avec des prises identifiées.

Dans un dernier temps, l'enfant escalade les voies qui l'intéressent afin de se faire plaisir tout en essayant de mettre en œuvre les techniques qu'il a testées auparavant.

A la fin de la séance, quelques minutes sont consacrées aux étirements (avant-bras, épaules...) permettant de favoriser un retour au calme mental et physique.

Tout au long de la séance, des pauses boisson (eau) sont organisées afin que l'enfant puisse s'hydrater (prendre conscience que notre organisme est composé de 80% d'eau).

Gymnastique :

La gymnastique va développer le tonus musculaire et aider l'enfant à gérer ses émotions dans la prise de risque et la perte de repères visuels (roulade)

Sport complet, la gymnastique permet d'utiliser l'ensemble des groupes musculaires et articulaires.

Dans un premier temps, l'échauffement est à privilégier pour entrer dans l'activité sans risque. Il comprend une partie dynamique (courses, sauts, déplacements) afin de préparer le cœur et les poumons aux efforts demandés ; ainsi qu'une partie d'étirements pour éviter de se blesser en assouplissant les articulations qui vont être sollicitées durant la séance. A chaque exercice, des explications sont fournies aux enfants. Un instant de verbalisation des actions est privilégié.

Dans un deuxième temps, des ateliers sont mis en place et chaque groupe d'enfants se déplace d'un atelier à l'autre favorisant la diversité des actions, des sollicitations. L'enfant peut évoluer sur des ateliers au sol où il réalise roues, roulades, sauts et sur des agrès (poutre, barre, anneaux) où il joue à se renverser, se suspendre, et effectuer des figures imposées ou libres.

En fin de séance, des étirements sont effectués pour permettre un retour au calme.

Durant la séance, l'enfant doit boire de l'eau régulièrement. Des pauses d'hydratation sont effectuées afin de remplacer l'eau perdue (sueur) durant l'activité et continuer l'activité sans fatigue superflue (crampes..).

Tir à l'arc :

Le tir à l'arc est une activité sportive qui développe la concentration et la précision de l'enfant.

L'enfant apprend à utiliser un arc et tirer sur la cible en toute sécurité pour lui et pour les autres.

Lors d'une séance, le tireur va s'échauffer en tirant des volées de trois flèches puis va effectuer des tirs de réglage pour adapter la visée de son arc à sa manière de tirer.

Dans un deuxième temps, des jeux sont proposés. Ils se déroulent sur des cibles différentes sous forme de concours, de duels ou d'objectifs à atteindre.

III - Pour les adolescents

Le Service Enfance Jeunesse propose des activités à l'attention des 12-17 ans.

Les jeunes de 12 ans peuvent bénéficier du centre de loisirs jusqu'à leurs 13 ans ou participer aux activités du secteur jeunesse.

Ainsi, le passage chez les 12-17 ans peut se faire en fonction du rythme de chacun.

Point Jeunes Libre

Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent se retrouver au "Point Jeunes Libre", pour différents ateliers ou activités.

Animations

Des activités et sorties à la journée sont proposées et un programme est édité à chaque période de vacances scolaires.

IV - Passerelles (notamment petite enfance/maternelle et fin du collège)

Chaque année, l'EAJE organise avec les enfants de chaque secteur géographique, une visite des écoles maternelles.

La visite dure en moyenne une heure et les enfants sont intégrés dans la classe de petite section avec les élèves.

Les enseignantes observent les bénéfices de ces visites lors de chaque rentrée scolaire.

Pour faciliter le passage de l'accueil en EAJE à l'accueil en ACM, des temps d'animation en commun sont proposés aux enfants afin de découvrir les locaux et les équipes d'animation.

Au-delà des temps périscolaires, les éducateurs sportifs et animateurs interviennent également dans le temps scolaire sur des projets spécifiques en lien avec les projets d'écoles :

- Education physique et sportive dispensée par le service municipal des sports
- Ateliers jeux animés par la ludothèque municipale
- Ateliers poterie animés par la poterie municipale

Ces personnels sont donc en liaison permanente avec les enseignants. Ils vont agir de concert pour améliorer les capacités des enfants à travailler en groupe, à s'entraider, à développer leur capacités sportive, créative et connaissances corporelles. A l'issue de l'activité l'enfant aura acquis des savoirs faire et des savoirs être.

Les intervenants

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant
Atelier sports	Educateurs du service municipal des sports	ETAPS titulaire FPT Contractuel (brevets d'Etat)
Atelier Poterie	Animatrice (BAFA)	Contractuel
Ludothèque	Educatrice de jeunes enfants Ludothécaire Animateurs (BAFA) Parents	Titulaires Contractuels
A.L.S.H	Animateurs (BAFA) ATSEM	Titulaires Contractuels
EAJE	Educatrice de jeunes enfants Auxiliaires de puéricultures	Titulaires Contractuels

Les modalités d'inscription

Périodicité des cycles

ACM selon les besoins des familles

Ludothèque :

Ecoles Maternelles, animation sur site, 1h00 par mois pour chaque classe

Ecoles Elémentaires, animation à l'école, 1h30 /2h00 une fois par période pour chaque classe

ACM, maternelles et élémentaires, animation 1h30 par semaine pour chaque ACM

Activités trimestrielles, ateliers sport et poterie du mercredi matin, selon les périodes scolaires : septembre à décembre / janvier à avril / avril à juillet

Activités annuelles sport et poterie le mercredi après-midi

Délai d'inscription

Activités trimestrielles, une ½ journée d'inscription avant chaque trimestre

Activités annuelles, chaque début d'année et lors du forum des associations

ACM, 10 jours ouvrés avant la date d'accueil

Les inscriptions s'effectuent soit au secrétariat du service enfance jeunesse soit au service des sports.

Tarif par cycle ou par séance (grille à joindre selon les QF)

Tarifs fixés chaque année par délibération du conseil municipal pour l'année scolaire.

Tarifs au 1^{er} septembre 2021

Tarifs de l'ALSH périscolaire du matin (proposés année scolaire 2021 - 2022)	
QF CAF ≤1300 de 7H00 - 8H00	0,50 €
QF CAF ≥ 1301 de 7H00 - 8H00	0,60 €
pénalité pour arrivée entre 8h00 et 8h20	1,00 €
pénalité pour inscription hors délai	5€ / jour de garderie
pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative	15.00 €

Tarifs de l'ALSH périscolaire du soir (proposés année scolaire 2021 - 2022)	
QF CAF	1 enfant
≤ 1300	0,90 €
≥ 1301	1,20 €
pénalité pour inscription hors délai	5 €/ jour
pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative	15 €/ jour
pénalité par 1/4 d'heure de retard pour récupérer l'enfant	5 € par 1/4 d'heure de retard

Tarifs de l'Accueil de loisirs sans hébergement (année scolaire 2020 – 2021)						
Tarif journée : mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h00						
samauritains tarif à la journée			extérieur tarif à la journée			
QF CAF	1 enfant (avec repas)	1 enfant (panier repas)	enfant supplémentaire	1 enfant (avec repas)	1 enfant (panier repas)	enfant supplémentaire
≤ 850	7,00 €	5,00 €	6,55 €	14,55 €	12,25 €	10,75 €
851 – 1300	11,45 €	9,20 €	10,50 €	25,80 €	23,40 €	23,15 €
≥ 1301	13,95 €	11,70 €	12,90 €	28,45 €	26,05 €	25,80 €
Pénalité – Retard pour venir récupérer son enfant : 5 € / ¼ d'heure de retard						
Pénalité pour inscription hors délai : 5 €						

Tarifs des ALSH ½ journée (sans repas)				
mercredi matin, vacances matin, (proposés année scolaire 2021 – 2022)				
QF CAF	samauritains ½ journée		extérieur tarif à la ½ journée	
	1 enfant	enfant supplémentaire	1 enfant	enfant supplémentaire
≤ 850	2,90 €	2,65 €	7,00 €	6,33 €
851 – 1300	6,20 €	5,55 €	11,25 €	9,95 €
≥ 1301	7,60 €	7,00 €	13,90 €	12,60 €
Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15.00 €				
pénalité par ¼ d'heure de retard pour récupérer l'enfant : 5 € / ¼ d'heure de retard				

Tarifs des activités de l'atelier poterie (proposés année scolaire 2021 -2022)		
Tarifs des activités de l'atelier poterie	QF ≤ 850	QF ≥ 851
Atelier Poterie (Samauritains) / trimestre	15 €	17 €
Atelier poterie (Extérieurs) / trimestre	20 €	25 €
Atelier soir et mercredi après midi (jeunes) / an :	47,00 €	
	38,25 € pour les adhérents 2019-2020	
Atelier soir et mercredi après midi (adultes) / an :	92,00 €	
	76,50 € pour les adhérents 2019 -2020	
Atelier / an / groupe (établissements scolaires)	47,00 €	

Tarifs année scolaire (proposés année scolaire 2021 - 2022)		
Tarif du service municipal des sports (applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2020)	Quotient Familial ≤ 850	Quotient Familial ≥ 851
Atelier sport (enfants samauritains) / trimestre	15 €	17 €
Atelier sport (enfants extérieurs) / trimestre	20 €	25 €
Costume de danse	18 €	
	Gratuit pour les adhérents 2020 - 2021	
Atelier soir et mercredi après-midi (jeunes samauritains) / an	47 €	
	38,25 € pour les adhérents 2020-2021	
Atelier soir et mercredi après-midi (jeunes extérieurs) / an	60 €	
	46,75 € pour les adhérents 2020-2021	
Atelier soir et mercredi après -midi (adultes samauritains) / an	82 €	
	68 € pour les adhérents 2020 - 2021	
Atelier soir et mercredi après -midi (adultes extérieurs) / an	95 €	
	76,50 € pour les adhérents 2020 - 2021	

Les tarifs sont dégressifs pour les fratries à partir du 2^{ème} enfant pour ce qui concerne l'ACM mercredi et vacances scolaires.

Eléments Bilan/Evaluation du projet

Suivi du Projet éducatif de territoire
(voir retroplanning ci-joint)

- Avec les intervenants

Une réunion par trimestre est prévue avec les élus, les chefs de service et les enseignants, pour faire le point sur les différents temps d'accueil proposés par les services municipaux et le lien avec les différents groupes scolaires.

- Le COPIL (comité de pilotage) :

Deux comités de pilotage sont programmés chaque année, début octobre et fin mai.

Composition du COPIL :

Les élus : Maire, adjointe à l'enfance jeunesse et adjointe aux affaires scolaires

Le directeur général des services municipaux

Les intervenants, personnel communal :

Coordinateur PEDT

Responsable enfance-jeunesse

Responsable sports

Responsable des ATSEM

Responsable ludothèque

Responsable service petite enfance

Responsable de la restauration municipale

Animatrice poterie

Les enseignants :

Directrice école maternelle Port-Vieux

Directeur école élémentaire Port-Vieux

Directrice école maternelle Givray

Directrice école élémentaire Givray

Directrice école maternelle Prairial

Directeur école élémentaire Messidor

Les institutions, Education nationale

Inspecteur d'académie

DDEN

Les parents : Représentants de parents d'élèves de chaque école

- Le COTECH (comité technique)

Deux comités techniques sont programmés chaque année, début novembre et mi-juin.

Composition du COTECH :

Le directeur général des services municipaux

Les intervenants, personnel communal :

Coordinateur PEDT

Responsable enfance-jeunesse

1 agent du service enfance jeunesse

Responsable sports

1 agent du service des sports

Responsable des ATSEM

1 ATSEM

Responsable ludothèque

1 agent ludothèque

Responsable service petite enfance

1 agent du service petite enfance

Responsable de la restauration municipale

1 agent de la restauration municipale

Animatrice poterie

Modalités d'information et d'association des parents

Les parents et les habitants sont informés de l'existence du PEDT par divers supports de communication :

Plaquettes d'information, bulletin municipal, site internet de la ville, réseaux sociaux, panneaux électroniques, application « illiwap », informations diffusées par l'intermédiaire des enseignants.

Ce que vous prévoyez pour associer/impliquer tous les parents :

Les parents délégués sont sollicités lors des instances formelles et se font le relais des informations auprès de tous les parents.

Réflexion sur la mise en place d'un café des parents dans les écoles et animé par les agents municipaux afin de recueillir notamment leurs attentes et leurs besoins.

Les parents participent activement aux ateliers jeux dans chaque école élémentaire en animant conjointement avec les ludothécaires et l'enseignant les espaces de jeux.

Solliciter les parents des élèves de maternelle pour un accompagnement des enfants lors des animations ludothèque.

L'atelier poterie envisage une journée découverte parents/enfants.